

SEANCE DU 13 mars 2012 à 18 H 30

Le treize mars deux mille douze à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD, maire

Etaient présents : BACQUEY – BERTHEAU – CAPDEVIELLE – SABOUREUX – BOUCHET – SALVANET – LESCOUTRA – DELAUNAY- VIALARD – BARREAU - LAVIGNE

Etaient absents : LAGARDERE (pouvoir à SALVANET) – CHANFREAU (pouvoir à CAPDEVIELLE) – MAYE (pouvoir à BERTHEAU – POURQUIER – JOLIBERT – THOMAS (pouvoir à BACQUEY) - MEYRE

Secrétaire de séance : Sandrine SALVANET

Le compte rendu de la séance du 15 février 2012 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE ET TRANSPORT SCOLAIRE

2012-006 / 2012-007

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011 (Budget commune et budget transport scolaire). Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET COMMUNE ET TRANSPORT SCOLAIRE

2012-008 / 2012-009 / 2012/010

M. Michel PRIOLLAUD, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2011 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Christian BERTHEAU, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par M. Michel PRIOLLAUD, maire.

M. Christian BERTHEAU, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du Transport Scolaire les

SEANCE DU 13 mars 2012 à 18 H 30

identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 556 224.77	1 128 540.54	427 684.23	453 164.16	309 564.06
	Section d'investissement	384 099.45	889 735.54	- 505 636.09	- 65 648.24	
	Budget total	1 940 324.22	2 018 276.08	- 77 951.86	387 515.92	309 564.06
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	€	€	€	€	€
	Section d'investissement	€	€	€	€	€
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		1 940 324.22	2 018 276.08	- 77 951.86	387 515.92	309 564.06

Le résultat net global de clôture .2011 du budget principal est donc de 309 564.06 €

BUDGET ANNEXE DE TRANSPORT SCOLAIRE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation				1 576.45	1 576.45
	Section d'investissement				0.05	0.05
	Budget total				1.576.50	1 576.50
Restes à réaliser	Section d'exploitation	€	€	€	€	€
	Section d'investissement	€	€	€	€	€
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		€	€	€	€	1 576.50

Le résultat net global de clôture 2011 du budget annexe du Transport Scolaire est donc de 1 576.50 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2011 adopté par délibération du conseil municipal du 28/04/2011 ,

Vu les décisions modificatives,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 présenté par le receveur municipal,

SEANCE DU 13 mars 2012 à 18 H 30

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune présenté par M.PRIOLLAUD le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Christian BERTHEAU, président de séance,

M. PRIOLLAUD le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2011 du budget principal et du budget annexe du Transport Scolaire.

Mr Priollaud remercie Mr Bertheau pour son travail au sein de la commission des finances.

TIRAGE AU SORT RELATIF AUX JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2013

Conformément à la circulaire préfectorale n°2012/6, il nous appartient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 noms.

Ont été tiré au sort :

Mme Linda DUTOUYA

Mr Stéphane SANTORI

Mr Jean-Claude CASTEL

Mr Mathias BERGERON

Mr Patrice LEMAITRE

Melle Sylvie COSTA

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 2012-011

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré une personne responsable de la bibliothèque Départementale de Prêt, la commune pourrait passer une convention avec celle-ci afin de bénéficier de prêt de livre à coût réduit ce qui permettrait un plus grand choix de livres.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à signer cette convention avec le Conseil Général.

Il informe également que Mme Dufau a cessé ses fonctions de responsable de la bibliothèque, et signale que Mme Lemouneau serait candidate à sa succession.

UNION TOURISTIQUE DU MEDOC

L'Union Touristique du Médoc a été formée par les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Médoc, est une association Loi 1901, elle se concentre sur la valorisation du territoire « pluriel » au moyen de la promotion de la « destination Médoc », par la présentation de ses filières et l'utilisation d'outils de promotion.

La cotisation prévisionnelle 2012 de 200 € sera appelée après validation par notre assemblée générale du 10 avril prochain.

A ce jour, le conseil municipal ne se prononce pas sur cette adhésion.

ESPACE MEDOC ENVIRONNEMENT

L'association « Espace Médoc Environnement » a pour objectif l'organisation d'action d'insertion socioprofessionnelle et de formation.

Cette association sollicite une subvention, le conseil municipal rejette cette demande.

SEANCE DU 13 mars 2012 à 18 H 30

REPORTAGE AERIEN 2012

La SARL P.A.T a fait une proposition à Mr le maire pour un reportage aérien numérique 22 millions de pixels dont la réalisation pourrait avoir lieu au printemps-été 2012. La mission comprend la fourniture de + de 10 visuels, vue d'ensemble du centre bourg ainsi que vues générales de Listrac, vues panoramiques.

Le tarif pour l'ensemble du reportage est 800.00 € H.T.

Le conseil municipal trouve la prestation trop chère.

Mr BERTHEAU intervient pour signaler que toute nouvelle dépense proposée doit être présentée avec une recette équivalente ou une économie sur un autre poste.

Mme VIALARD répond que cela lui paraît difficilement réalisable, et de plus c'est le conseil municipal qui doit décider et non un seul conseiller qui affirme et impose.

RALLYE TOURISTIQUE

Le club automobile ROSENGART-FRANCE organise du jeudi 17 mai au samedi 19 mai 2012 la découverte du Médoc. Les participants vont rayonner dans le secteur avec des voitures des années 1929 à 1939 et les équipages seront habillés en tenue d'époque.

Il sollicite la commune pour une réception le samedi 19 mai autour d'un café accompagné de petits fours afin de leur permettre de présenter leurs véhicules.

Le conseil municipal les recevra à la salle socio culturelle.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC – RAPPORT D'ACTIVITES 2011

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales impose à toutes les structures intercommunales d'établir et de présenter avant le 30 septembre de l'année N+1, un rapport d'activités sur l'exercice précédent.

Mr Allain BOUCHET délégué du S.I.E.M présente au conseil municipal le rapport qui aborde les points suivants :

- Relations avec E.R.D.F concessionnaire du service public de distribution de l'énergie électrique
- Le contrôle du concessionnaire par le concédant
- Le schéma départemental de la coopération intercommunale
- Etat d'avancement des différents dossiers
- Etat du patrimoine
- La mise aux normes de l'éclairage public
- La taxe communale sur la consommation finale de l'électricité

La séance est levée à 19 h 45